

E X T R A I T  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

A R R E T E N ° 2 0 0 0 . 0 2

SOUS-PREFECTURE  
LA TOUR DU PIN (ISERE)

28 JAN. 2000

ARRIVÉE

CREATION D'UN STOP  
INTERSECTION IMPASSE DE LA FOULQUE/AVENUE DES  
MOINES

Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212.2 et L 2212.5,

Vu le Code de la Route en ses articles R 225 et R 36,

Vu le danger existant à la sortie de l'Impasse de la Foulque, prioritaire sur l'avenue des Moines où la circulation est dense,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un « Stop » pour des raisons de sécurité,

- A R R E T E -

ARTICLE I :

Un « Stop » est instauré pour les véhicules sortant de l'Impasse de la Foulque dans le but de laisser le passage aux véhicules circulant sur l'avenue des Moines.

ARTICLE II :

Un traçage au sol matérialisera cette création, complété par un panneau « STOP ».

ARTICLE III :

Les travaux seront effectués par le S.A.N.

ARTICLE IV :

La Police Municipale et la Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de la bonne exécution de cet arrêté.

Fait à ST QUENTIN FALLAVIER

Le 21 janvier 2000

Le Maire,

Michel BACCONNIER

Copie : Police Municipale-Affichage-Gendarmerie-CSP-SMNI-Presses-ST-SAN-